0. 25 3.0 PO/VZ

Le ler avril 1977

SECRET

Note de dossier

Entretien avec M. l'Ambassadeur Pestalozzi, le 29 mars 1977 à Genève

- M. l'Ambassadeur Pestalozzi a exprimé le désir de me voir lors de mon dernier séjour à Genève. Il désirait préciser et éclaircir certaines questions qui lui ont été adressées par Monsieur l'Ambassadeur de Ziegler lors de sa visite à Berne, le 18 mars 1977 (voir note de dossier du 24 mars) :
- 1. Il n'y a pas eu d'accord secret entre M. Gallopin et la Croix-Rouge soviétique, mais la promesse du CICR d'accueillir à Genève pendant quelques semaines des stagiaires soviétiques. C'est une pratique tout à fait normale pour le CICR qui désire établir un certain équilibre dans ses relations internationales. Il est prévu aussi des rencontres plus fréquentes entre les dirigeants des deux institutions.
- 2. Le CICR a manifesté son désir de se rapprocher de la Croix-Rouge soviétique et c'est dans cet esprit qu'il lui a demandé quels étaient les domaines de collaboration qui l'intéressaient plus particulièrement. La Croix-Rouge soviétique a indiqué comme priorités le



problème des détenus politiques et le développement de la politique dite de "la Croix-Rouge pour la paix", politique qui a été esquissée par les Croix-Rouges des pays de l'Est lors de la Conférence de Belgrade qui va certainement être discutée à la Conférence de Bucarest.

3. La Croix-Rouge soviétique a fait une contribution en faveur des détenus politiques au Chili et aurait même demandé que ses représentants participent aux visites d'inspection du CICR. Ce dernier a refusé, mais a proposé qu'elle lui signale les cas qui l'intéressaient, comme le fait, par exemple, "Amnesty International". Le CICR a reçu quelques indications, notamment dans le cas de Corvalan.

Les Russes ont aussi demandé à voir les médecins du CICR avant leur départ pour le Chili. Le CICR a accepté et il y a eu en tout quatre visites de délégués à l'aller ou au retour du Chili. Il s'agit probablement d'une décision de M. Gallopin. M. Hocke (opérations) et M. Nessi (Amérique latine) étaient au courant de ces contacts qui ont eu lieu dans le plus grand secret, car les protagonistes se rendaient compte du caractère hasardeux de leur entreprise que M. l'Ambassadeur Pestalozzi condamne en termes sévères. On a omis, en particulier, de renseigner M. Borsinger, délégué pour l'Europe, car on savait qu'il aurait manifesté son opposition.

4. Il n'y a pas de rapport ou d'enquête écrite sur cette affaire. Lors des prochains entretiens avec l'URSS sauf erreur à la fin avril à Genève -, le CICR déclarera très franchement qu'il a dû interrompre ces contacts et donnera ses raisons.

En tout état de cause, les relations avec la Croix-Rouge soviétique demeurent difficiles, car ses dirigeants ont des avis très partagés sur les mérites de la détente.

5. Si la presse venait à avoir vent de ce scandale potentiel, le CICR ne niera rien

En conclusion, M. l'Ambassadeur Pestalozzi, qui n'a donné aucun renseignement sur la nature des informations livrées à l'URSS, ni sur les délibérations internes du CICR, remarque que M. Hay n'a pas l'intention de revenir de son propre chef sur cette affaire lors des entretiens qu'il aura avec le département politique.

Il ressort de cet entretien avec M. Pestalozzi que les rumeurs qui sont parvenues au département politique étaient dans l'ensemble et pour l'essentiel exactes (sauf en ce qui concerne le voyage "secret" de M. Nessi en URSS).

En ce qui concerne de prétendues erreurs de gestion des opérations, M. l'Ambassadeur Pestalozzi a pu constater que l'affrètement du navire chypriote "Calliopi" a eu lieu dans des conditions régulières. Il ne connaît pas l'affaire de la livraison de denrées avariées au Vietnam.

Direction des organisations internationales p.o.

(Pometta)